

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Audrey Cyr

<https://www.cadre21.org/membres/e7a304a2f8be93f2c72cc558>

Date d'obtention : 2023-11-17 18:15:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Mes rôles et mes responsabilités lorsqu'une situation de sextage se produira dans mon milieu.

Comment intervenir adéquatement.

Les impacts que peuvent avoir mon intervention auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me permet de mieux comprendre le phénomène de sextage et d'Appliquer adéquatement le protocole de la trousse

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faut faire très attention afin de ne jamais voir le contenu de l'appareil d'un élève. Pourrait être une infraction criminelle. On peut très bien connaître la composition de ses images sans devoir les voir et compromettre l'intégrité de l'élève.